



Cotisation assurance vieillesse si en retraite

Par **Le Patch**, le **28/05/2009** à **12:04**

Bonjour,

Est-ce que c'est obligatoire pour quelqu'un de 69 ans, jouissant déjà sa retraite et qui commence une petite micro-entreprise pour se distraire un petit peu, de cotiser à une assurance vieillesse ?

En cas la réponse est positive, est-ce qu'il n'y a pas des exceptions, des exonérations, des exemptions, des réductions ou des autres soulagements qui m'encouragent de m'inscrire au registre de la Chambre de Commerce ou de devenir auto-entrepreneur ?

Après quelques années j'ai atteint l'âge moyen de 73 ans, ce que veut dire qu'il y a une bonne chance que je ne jouirai jamais de cette pension de retraite.

Merci pour votre réponse en avance,

Le Patch